

La notion d'aïnesse sociale a-t-elle encore un sens dans les contextes contemporains ouest-africains ?

L'exemple de la société burkinabé⁷

Anne ATTANÉ

IRD-LPED, Université de Provence, Marseille
France

Les sociétés ouest-africaines ont longtemps été qualifiées de gérontocratiques. Ainsi, les hommes des générations les plus anciennes et certaines femmes âgées prenaient de multiples décisions concernant leurs cadets et cadettes. Ces cadets et cadettes dépendaient largement des aînés masculins pour l'accès aux ressources, la pratique religieuse, leurs choix matrimoniaux... Peu à peu, la scolarisation des cadets, la monétarisation, l'arrivée des religions du livre ont contribué à transformer en profondeur les relations entre aîné(e)s et cadet(te)s, aînés et cadettes. Si ces sociétés accordent toujours une place privilégiée aux hommes et aux femmes ayant atteints « un certain âge », c'est-à-dire aux environs de 50 ans, l'antériorité (le fait d'être né avant) ne confère une réelle autorité sur ses puîné(e)s que si elle est assortie d'un ensemble d'éléments. Ainsi, elle dépend par exemple de l'état matrimonial de la personne considérée, de la réussite économique, de la position de notable religieux, du fait d'avoir ou non une descendance nombreuse, du niveau d'alphabétisation et au-delà du niveau études, du degré de réussite économique et sociale de ses enfants, filles comme garçons.

La diversité des conditions économiques et sociales des personnes âgées dans les sociétés ouest-africaines contemporaines est un fait et la disparité des situations ne cessent de s'amplifier. Comprendre la position de ces « vieilles⁸ » et de ces « vieux » nécessite à mon sens de rendre compte de la configuration relationnelle dans laquelle ils sont engagés. Jouissent-ils oui ou non d'une position d'aîné qui va leur permettre de capter des ressources tout en continuant à en distribuer ? Sont-ils en mesure de bénéficier de l'aide de leurs cadets ? Afin d'apporter des éléments de réponse il s'agit dans un premier de revenir rapidement sur les mécanismes qui construisent la position d'aïnesse sociale et la manière dont ces mécanismes se sont transformés. Dans un deuxième temps les principales tendances des

⁷ Cette contribution rend compte d'une réflexion que je mène depuis plusieurs années autour des mutations des relations de solidarité intrafamiliale en Afrique de l'Ouest à partir de l'exemple burkinabe. Un certain nombre de textes reprennent et prolongent cette réflexion, en particulier cf. Attané (2007b) ; Attané A. « Où sont passés les aîné(e)s ? », 2^e Rencontre des recherches africanistes en France, Bordeaux 6-8 septembre 2010 ; Attané A. et Ouédraogo R. *Enfants et conjoints dans la prise en charge des personnes infectées par le VIH au Burkina Faso*, Genève, 21-24 juin, Colloque international de l'AIDELF (Association Internationale des Démographes de langue française), 2010, portant sur « Relations intergénérationnelles ».

⁸ Qualificatifs non péjoratifs utilisés quotidiennement pour désigner les personnes âgées, c'est-à-dire ayant l'âge d'être grands-parents.

dynamiques des transferts intrafamiliaux sont abordés. Enfin, l'importance de l'union conjugale sur la constitution des réseaux d'entraide des femmes sont rapidement brossées. L'essentiel des données produites qui fondent cette réflexion sont le fruit de plusieurs recherches anthropologiques qualitatives menées depuis 1997 au Burkina Faso d'abord dans le cadre d'un doctorat puis de plusieurs recherches financées par l'ANRS⁹ portant en particulier sur les recompositions des solidarités familiales autour des personnes vivant avec le VIH en contexte urbain.

La relation d'aïnesse

Ainsi que l'ont parfaitement montré, les travaux de Claude Meillassoux, les générations comme l'aïnesse sont des institutions et non des données empiriques. L'aïnesse est l'institution qui associe l'âge à l'autorité (Meillassoux, 1994 : 52). Ici par institutionnalisation j'entends *le processus qui conduit à constituer le système normatif qui rend possible le vivre ensemble, la coordination entre les uns et les autres dans la famille* (Déchaux, 2010 : 110).

Dès 1960, Claude Meillassoux montre de quelle manière l'aïnesse sociale est une institution qui associe certes l'autorité à l'âge mais aussi à la possession de biens matériels. Parallèlement, il souligne l'aspect dynamique de cette relation hiérarchique, relation qui n'est jamais acquise définitivement et dont les mécanismes de maintien concourent à la fragilisation. La circulation des biens est une des modalités qui assurent le pouvoir des aînés sociaux (Attané, 2002, 2003 et 2008 ; Vuarin, 2000) et qui reconfigure la relation d'aïnesse. Parce que la possession des biens (droit sur la terre, droit sur les céréales produites, possession des troupeaux) témoigne de la position d'aîné dès la période pré-coloniale, elle devient avec la période coloniale et la monétarisation progressive de ces sociétés l'attribut essentiel de l'aïnesse sociale.

L'âge ou le rang de naissance dans la fratrie restent des critères d'aïnesse sociale mais les ressources financières et la capacité redistributive sont aujourd'hui déterminantes pour l'obtention du statut d'aîné social, pour les hommes et davantage encore pour les femmes. Les modalités d'accession à l'aïnesse sociale se sont diversifiées, tout au long du vingtième siècle, sans s'exclure mutuellement. L'accession au savoir scolaire, à des ressources financières par le biais du commerce ou de la migration ont institué de nouvelles modalités d'ascension sociale. Amorcé dans les années 1920, ce phénomène s'est développé au Burkina Faso au tournant de la deuxième guerre mondiale. Afin de conserver leur autorité, les chefs de famille ont dû très tôt avoir accès d'une manière ou d'une autre à des ressources monétaires, à la pratique d'une religion universelle ou aux connaissances délivrées par l'école. La participation aux réseaux de dons cérémoniels est un outil essentiel pour construire et confirmer une position d'aïnesse sociale. Donner beaucoup et avec ostentation, c'est faire la preuve de son pouvoir économique et social, de son autorité morale, c'est faire «grandir son nom». Pour les femmes, plus encore que pour les hommes, l'aïnesse sociale s'acquiert par leur capacité

⁹ Deux programmes ANRS - réunissant l'équipe du GRIL de l'Université de Ouagadougou dirigé par Habibou Fofana et l'équipe de l'IRD, l'UMR 912 - ont été menés entre 2006 et 2010. Les données recueillis par l'équipe de l'UMR 912, encadrée par Fatoumata Ouattara (IRD), et composée de Anne Attané, Ramatou Ouédraogo, Sylvie Zongo (12123), Lalla Sanou, Adjara Komkobo, Seydou Drabo tous étudiants au sein de l'UMR 912. ME. Gruénais assure pour l'UMR 912 la direction du programme 12123, Fatoumata Ouattara celle du programme 12181. Ramatou Ouédraogo et moi-même avons mené les entretiens portant sur les recompositions des relations familiales, les autres membres de l'équipe se sont consacrés à l'étude des structures de soins.

redistributive. Sont aujourd'hui en position d'aînées les grandes commerçantes à la réussite financière incontestable qui sont en mesure de redistribuer une partie de leurs revenus auprès de leur entourage. Sont également en position d'aïnesse sociale les femmes diplômées qui exercent un emploi leur permettant de soutenir un frère, une sœur, un cousin, une tante, un père ou une mère âgée.

Ainsi, les relations entre les générations sont largement déterminées par la position sociale et économique respective du parent et de l'enfant. Parfois des pères peuvent se retrouver dans une situation de dépendance matérielle accrue vis-à-vis de leurs fils – ou de leurs filles –. Dans d'autres cas, c'est au contraire un fils ou une fille adulte qui peut se retrouver totalement dépendant économiquement de son père ou du frère aîné de celui-ci.

Transferts intrafamiliaux

C'est un fait connu, les relations intrafamiliales en Afrique de l'ouest sont marquées par une circulation d'argent quasi quotidienne entre les enfants et les parents, entre les conjoints et entre les différents membres de la « maisonnée » (Gramain & Weber, 2001: 143).¹⁰ Cette circulation d'argent vient répondre à des besoins matériels immédiats : achat des condiments pour la sauce quotidienne, paiement d'un repas devant l'école pour les enfants, règlement de la facture d'électricité, frais d'essence d'un cadet ou d'un « vieux » pour ses courses. Mais cette circulation d'argent répond aussi à une série d'obligations de solidarité intrafamiliales prescrites par la norme sociale et qui veut que l'on vienne apporter son soutien à celui ou celle qui en a besoin. Cette norme sociale place toute personne potentiellement en situation d'apporter de l'aide ou d'en recevoir. L'interprétation savante et populaire qui conduit à penser que le contrat intergénérationnel implicite dans les sociétés ouest-africaines est entièrement régie par la dette que les cadets ont contracté auprès de leurs aînés voile à mon sens un aspect essentiel des échanges intrafamiliaux¹¹. En effet, l'aide intrafamiliale et la

¹⁰ « Cette notion [de maisonnée] a pour avantage de conduire à une redéfinition de l'espace domestique comme un espace discontinu qui associe l'ensemble des logements habités par les individus appartenant à la maisonnée. Cette nouvelle définition permet par exemple de penser la dispersion spatiale des lieux associés à la famille (élargie) sans l'interpréter en termes d'éclatement de la famille (nucléaire). Parallèlement, elle permet de penser la dispersion spatiale des acteurs de la production domestique sans l'interpréter en termes de multiplication des unités de décision. La maisonnée est aussi une notion dynamique : ses contours changent inévitablement au gré des naissances et des décès. Mais plus profondément, la définition même du groupe domestique est en jeu dans chaque activité domestique » (Gramain & Weber, 2001: 143).

¹¹ Un ensemble de travaux produits sur les sociétés ouest-africaines tendent à montrer que les relations intergénérationnelles sont marquées par le régime de l'obligation et de la dette, dette que les enfants auraient contractée vis-à-vis de leurs parents et grands-parents pour avoir été élevés par eux. Aussi, il est du devoir d'un enfant d'entretenir ces parents lorsqu'ils deviennent plus âgés. Ces obligations sociales sont effectives et sont rappelées par la norme dominante. Ainsi comme le précise par exemple Claudia Roth un « contrat générationnel implicite » présiderait aux échanges entre les générations, elle écrit « la règle du jeu s'énonce ainsi : les aînés, venus en premiers sont des créanciers, puisqu'ils ont élevé les plus jeunes. Ces derniers remboursent leur dette, en assurant la sécurité sociale des personnes âgées le moment venu » (Roth, 2010 : 98). Parallèlement, ces travaux soulignent que ce contrat intergénérationnel se trouve contrarié dans sa réalisation par la précarité économique et l'augmentation de la pauvreté. En d'autres termes que l'aggravation des conditions économiques d'existence viendrait remettre en cause ce contrat générationnel et conduirait parfois à le voir inversé. Alain Marie écrit : « La dette est donc le moteur de la socialité et de la socialisation communautaire. Nul n'y échappe et chacun en entretient le cycle infini car chacun commence par être débiteur, avant de pouvoir prétendre à son tour au statut de créancier. C'est qu'en effet, (...) l'endroit de la dette c'est la créance. Or, analysée dans cette perspective, la créance est un placement social, un investissement sur les dépendants, ce qui est fort rationnel dans des sociétés où les hommes représentent la principale source de richesses et la seule garantie de protection sociale contre les aléas de l'existence, ainsi que l'assurance sur l'avenir » (Marie, 1997 : 78).

circulation de l'entraide en son sein est multidimensionnelle et multidirectionnelle. Nous sommes dans des contextes où chaque membre de la maisonnée quelques soient son âge ou son sexe - à l'exception des très jeunes enfants, les personnes extrêmement âgées, celles qu'on qualifierait comme appartenant à un quatrième âge en Europe, les malades invalides - a toujours participé d'une manière ou d'une autre aux charges quotidiennes et cela, soit par son travail, soit en donnant son temps, soit en participant économiquement. La monétarisation de la vie sociale comme l'augmentation du coût de la vie (soins, scolarisation des enfants, denrées alimentaires) ont amplifié la part des transferts monétaires au sein du groupe familial. Malgré tout, les transferts monétaires doivent être analysés parallèlement aux autres types de transferts (en multiples services, en travail non rémunéré, en présence effective dans la cour). De plus, il existe des transferts de biens intrafamiliaux ou entre amis qu'il est très difficile d'appréhender car ils restent tus. Ainsi, par exemple, une femme ne dit pas nécessairement ouvertement les soutiens économiques qu'elle apporte à son mari. De même un cadet, peut être très fortement sollicité par son aîné pour participer aux financements d'un événement particulier (un épisode de maladie d'un tiers par exemple) mais quand cette obligation incombe au chef de famille il n'en dit rien. Reconnaître qu'on a donné de l'argent à un aîné pour assumer ce qui est sa charge signifie remettre ouvertement en cause ses capacités économiques et plus généralement ses capacités à assumer son rôle de chef de ménage. La figure de l'homme, chef de famille, pourvoyant aux besoins matériels de son épouse ou de ses épouses et à celle de ses enfants, reste en effet très prégnante.

Ainsi, la circulation de l'argent ne traduit pas seulement des liens, elle les fait exister (Martial, 2005). Parallèlement, exprimer son affection passe dans les contextes ouest-africains contemporains par un soutien moral et matériel, alors que le refus du don signe le rejet. L'entraide quotidienne n'est pas générale mais élective (Attané & Ouédraogo, 2008). Elle est soumise à l'incertitude et elle est fonction de la qualité de la relation et de son évolution comme des conditions économiques d'existence de l'aidant.

L'influence de l'état matrimonial

La forme conjugale dans laquelle une femme est engagée détermine l'aide dont elle peut bénéficier. La diversité des formes de mariage dans les sociétés ouest africaines est un phénomène ancien et largement documenté tant par les travaux des démographes¹² que par ceux des anthropologues¹³. En population générale en Afrique de l'Ouest, en particulier du fait de l'écart d'âge au mariage et également de l'existence de la polygamie, les veuves sont plus nombreuses que les veufs : passée 55 ans près d'une femme sur deux est veuve (Antoine, 2007 : 37). Le lévirat est encore pratiqué mais est loin d'être systématique. Les veuves, rencontrées dans le cadre des recherches menées auprès de personnes vivants avec le VIH qui ont été rejetées par la famille de leur époux défunt et qui ne perçoivent aucune aide de leur part sont des femmes qui étaient soit en union libre soit dans des formes conjugales intermédiaires. Ces formes conjugales intermédiaires donnent naissance à des couples vivant maritalement mais qui n'ont accompli qu'une partie du cycle cérémoniel du mariage (Attané, 2011, à paraître). Situées entre l'union libre et le mariage reconnu par tous et toutes, ces formes conjugales intermédiaires unissent des conjoints qui vivent sous le même toit parfois durant de nombreuses années et qui donnent naissance à des enfants. Ces formes conjugales

¹² Aryee [1999], Pilon [2000], Locoh [1989, 1996] etc.

¹³ Pour ne citer que quelques-unes des nombreuses références, cf., Cooper [1997], Dacher & Lallemand [1992], Lallemand [1977], Parkin & Nyamwaya [1987], Rondeau [1994], Vinel [2005], Jonckers [1987] ; Attané [2003, 2007b, 2009] etc.

intermédiaires établissent un lien d'alliance entre les familles des conjoints mais un lien plus ténu que celui établi par les unions matrimoniales. En effet, le lien d'alliance ainsi ébauché est susceptible d'être remis en cause dans des contextes spécifiques par un ou plusieurs alliés. Ces formes conjugales intermédiaires créent des configurations relationnelles qui fragilisent la position des femmes au sein de leur parentèle. Leur statut matrimonial intermédiaire vient justifier des ruptures d'entraide vis-à-vis d'elle et de leurs enfants dans le cas d'un deuil ou d'une longue maladie. C'est précisément dans ces situations que le lévirat est rendu impossible. Le lévirat a souvent été analysé comme une forme conjugale spécifique, il m'apparaît plutôt comme étant une obligation liée à une alliance, surtout une alliance initiée par les aînés sociaux masculins comme féminins (Attané, 2007c : 182 ; Jonckers, 1987 : 50). La non réalisation d'un lévirat place la veuve dans une grande situation de précarité économique et sociale (Taverne, 1996), elle se sent comme désavouée par la famille de son époux défunt et ses enfants ne sont plus pris en charge par leur famille paternelle à laquelle pourtant ils appartiennent.

Pour conclure

Il me semble que l'on assiste aujourd'hui dans les sociétés contemporaines ouest-africaines à une redéfinition profonde et originale de l'institutionnalisation des relations entre les générations, les recherches en sciences sociales doivent se donner les moyens d'appréhender ses spécificités. Un des moyens d'appréhender ces changements est de prendre en compte conjointement les relations entre les générations, les âges et les sexes ainsi que l'interdépendance de ces relations (Attané, 2003) et analysant l'ensemble des transferts monétaires comme non monétaires qui s'opèrent au sein des membres du groupes familiales. Ces relations sont régies par des normes, ces normes sont plurielles, se redéfinissent, parfois entrent en concurrence et viennent justifier un certain nombre de pratiques. Pratiques qui contribuent à transformer l'institutionnalisation de la différence entre les générations. Il me semble important d'attirer notre attention sur le fait que l'institutionnalisation des relations intergénérationnelles en Afrique se construit également, comme la distinction de sexe (Théry, 2007), dans un regard porté par les sociétés occidentales sur les sociétés ouest-africaines. Le regard porté par les sociétés occidentales a eu tendance à ne pas considérer la multi-dimensionalité et la multidirectionnalité comme la dimension élective (Attané & Ouédraogo, 2008) de l'entraide intergénérationnelle dans les sociétés ouest africaines.

Ainsi, parce ce que les sociétés ouest-africaines restent profondément hiérarchiques, l'aïnesse sociale est toujours le signe de l'autorité, mais l'antériorité d'âge ou de génération n'est plus l'attribut essentiel et déterminant de l'aïnesse sociale. En d'autres termes, l'aïnesse sociale est de plus en plus détachée des critères d'âge et de génération tout en manipulant en permanence ces critères de hiérarchisation sociale. Il est donc, dans le contexte contemporain, important de distinguer nettement une réflexion sur la relation d'aïnesse sociale de celle sur les relations entre les générations et des relations entre les âges, tout en menant ces deux réflexions parallèlement et en les articulant l'une à l'autre. Aujourd'hui, l'organisation gérontocratique de la société n'est plus de mise car les hommes les plus âgés de ces sociétés connaissent des situations sociales et économiques trop disparates. Les plus âgés des générations les plus anciennes ne forment plus un groupe social spécifique qui – jusque dans les années 1960 – avait un intérêt commun à préserver l'autorité sur les cadets masculins et féminins, en particulier en matière matrimoniale, afin de conserver un pouvoir et construire une position de notabilité. Aujourd'hui le maintien de l'autorité des plus âgés passe pour certains (en particulier pour les chefs de famille villageois, les grands commerçants, les chefs de ménage polygame, ...) par le contrôle des choix matrimoniaux de leurs cadets et cadettes,

pour d'autres par la redistribution monétaire et la possibilité de mobiliser de vastes réseaux sociaux, et pour d'autres encore par la réussite politique ou économique ou la détention d'un savoir (scientifique, religieux,...). Enfin, quelques-uns des hommes et des femmes les plus âgés n'ont tout simplement que très peu d'autorité, aussi bien vis-à-vis des générations qui les suivent que vis-à-vis de leurs frères et sœurs cadets, tout simplement parce qu'ils sont dans une telle situation de dénuement économique et parfois social, qu'ils ne peuvent qu'assister impuissants aux difficultés auxquelles sont confrontés leurs enfants. Une telle situation économique et sociale peut les conduire à une véritable marginalisation et à un dénuement tel qu'ils arrivent à peine à satisfaire leurs besoins élémentaires, pour ceux-ci l'accès aux soins reste un luxe rarement atteignable.

BIBLIOGRAPHIE

- ANTOINE P., 2007, « La place et l'activité des personnes âgées dans sept capitales ouest-africaines », in Antoine P. (éd.), *Les relations intergénérationnelles en Afrique. Approche plurielle*, Paris, Les collections du CEPED.
- ARYEE A. F., 1999, "L'évolution des modèles matrimoniaux," in Aderanti Adepoju (éd.), *La famille africaine. Politiques démographiques et développement*, Paris, Karthala : 109-134.
- ATTANÉ A., 2003, *Cérémonies familiales et mutations des rapports sociaux de sexe, d'âge et de génération. Ouahigouya et sa région. Burkina Faso*. Thèse de doctorat, EHESM-Marseille, 510p.
- ATTANÉ A., 2007a, "Le mariage : indicateur et producteur du changement social au Burkina Faso". In : *Stratégies de population et stratégies de développement : convergences ou divergences ? Actes du 1er Symposium International de la Population*, 24-26 juillet 2006, Dakar, IPDSR : 309-319.
- ATTANÉ A., 2007b, "Choix matrimoniaux : le poids des générations. L'exemple du Burkina Faso" in Philippe Antoine (éd.) *Les relations intergénérationnelles en Afrique. Approche plurielle*, Paris, Ceped.
- ATTANÉ A., 2009a, "Quand la circulation de l'argent façonne les relations conjugales. L'exemple des milieux urbains au Burkina Faso", *Autrepart*, numéro thématique dirigé par Fred Eboko et Christophe Broqua intitulé *La fabrique des identités sexuelles*, 2009-49 : pp. 151-169.
- ATTANÉ A., 2009b, "Se marier à Ouahigouya : Argent et mutations des rapports sociaux de sexe, d'âge et de génération au Burkina Faso". In Martial Agnès (dir.), *La valeur des liens. Hommes, femmes et transactions familiales*, Éditions des Presses Universitaires du Mirail, Collection Les Anthropologiques.
- ATTANÉ A., 2011, (à paraître), "Multiplicité des formes conjugales dans l'Afrique contemporaine. L'exemple du Burkina Faso", In P. Antoine & Marcoux R., *Transformations des formes et des modèles matrimoniaux en Afrique*, Paris, Karthala.
- ATTANÉ A. & R. OUÉDRAOGO, 2008, "Le caractère électif de l'entraide intrafamiliale dans le contexte de l'infection à VIH", *Science et technique, Sciences de la santé*, numéro Hors Série, novembre 2008, pp. 101-106.
- BILA B. & M. EGROT, 2008, Accès au traitement du sida au Burkina Faso : les hommes vulnérables ? *Science et technique, Sciences de la santé*, numéro Hors Série, novembre 2008, pp. 85-91.
- BILA B. & M. EGROT, 2009, Gender asymmetry in healthcare-facility attendance of people living with HIV/AIDS in Burkina Faso, *Social Science & Medicine* 69 (2009) 854–861

- DACHER M. & S. LALLEMAND, 1992, *Prix des épouses, valeurs des sœurs*, Paris, L'Harmattan.
- DÉCHAUX J.-H., 2010, "Ce que l'individualisme ne permet pas de comprendre, le cas de la famille", *Esprit*, juin 2010, p. 94-111.
- DESCLAUX A., SOW K., 2002. La solidarité familiale dans la prise en charge des patients : réalités, mythes et limites, in *L'initiative sénégalaise d'accès aux médicaments antirétroviraux*, Desclaux A., Lanièce I., Ndoye I., Taverne B. (éds.), Paris, ANRS, p. 79-93.
- HASSOUN J., 1997a, *Femmes d'Abidjan face au sida*, Paris, Karthala
- HASSOUN J., 1997b. « La solidarité familiale face au Sida : résultats d'une enquête réalisée à Abidjan (Côte d'Ivoire) auprès de femmes malades du sida », *Autrepart* (2) : 105-122
- HÉJOAKA F., 2009, « Care and secrecy: Being a mother of children living with HIV in Burkina Faso », *Social Science & Medicine* 69 (2009) 869–876.
- HÉJOAKA F., (en cours de finalisation), *Grandir avec le VIH. Perceptions et usages sociaux de la maladie et des traitements chez les enfants vivant avec le VIH au Burkina Faso*, Thèse de doctorat de l'EHESS sous la direction de Doris Bonnet et Philippe Mselatti.
- JONCKERS D., 1987 *La société minyanka du Mali*, Paris, L'Harmattan.
- LALLEMAND S., 1977, *Une famille mossi*, Paris, Collection Recherches Voltaïques, 17.
- LOCOH T., 1989, "Changement social et situations matrimoniales : les nouvelles formes d'union à Lomé", *Dossiers et recherches*, 29, Ined-Paris.
- LOCOH T., 1996, « Changements des rôles masculins et féminins dans la crise : la révolution silencieuse », In : Coussy J. et Vallin J. (dir.), *Crise et Population en Afrique. Crises économiques, programmes d'ajustement et dynamiques démographiques*, Paris, Les Études du CEPED, 13, p. 445-469.
- MARIE A. (éd.), 1997, *L'Afrique des individus*, Paris, Karthala.
- MARIE A., 1997, "Les structures familiales à l'épreuve de l'individualisation citadine", In : *Ménages et familles en Afrique – Approches des dynamiques contemporaines*, Les Études du Ceped, 15, CEPED/Ensea/INS/Orstom/URD, p. 279-299.
- MARTIAL A., 2005. Comment rester liés ?, *Terrain*, 45 p. 67-82.
- MEILLASSOUX C., 1994, « La conquête de l'aïnesse », in Attias-Donfut C. & L. Rosenmayr, *Vieillir en Afrique*, Paris, PUF :
- OUATTARA F., B. F. BATIONO & ME. GRUENAISS, 2009, « Pas de mère sans un « mari ». La nécessité du mariage dans les structures de soins à Ouagadougou (Burkina Faso) », *Autrepart*, n°52.
- PARKIN D. & D. NYAMWAYA, 1987, "Introduction : Transformations du mariage africain : changement et choix" in Parkin D. & D. Nyamwaya (eds.), *Transformations of african marriage*. Manchester University for the international African Institute.
- PILON M., 2000, *Ménages et familles en Afrique sub-saharienne : du village à la capitale, entre permanence et changement. L'exemple de la société Moba-Gurma du Togo*, Paris, Thèse de Sociologie-Paris V.
- ROTH C., 2010, « Les relations intergénérationnelles sous pression au Burkina Faso », *Autrepart*, Veillir au Sud, n°53.
- TAVERNE B., 1996, « Stratégie de communication et stigmatisation des femmes : lévirat et sida au Burkina Faso », *Sciences Sociales et Santé* 14(2), 87 - 106.
- THERY I., 1999. "Une femme comme les autres". Séropositivité, sexualité et féminité, In *Séropositivité, vie sexuelle et risque de transmission du VIH*. ANRS, collections Sciences Sociales et Sida, p. 113-136.
- THERY I., 2007, *La distinction de sexe. Une nouvelle approche de l'égalité*, Paris, Odile Jacob.

VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION DANS LES PAYS DU SUD

Famille, Conditions de vie, Solidarités publiques et privées,...
Etat des lieux et perspectives



ACTES DU COLLOQUE INTERNATIONAL DE MEKNÈS
(MAROC, 17 – 19 mars 2011) coordonnés par

William MOLMY – Muriel SAJOUX – Laurent NOWIK

et publiés dans la collection

Les Numériques du CEPED

